



PROJECTION DU DOCUMENTAIRE **S'EN ALLER**

AVEC L'INTERVENTION DE

CÉLINE CRESPY

RÉALISATRICE DU DOCUMENTAIRE

PAUL VERON

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES

ADRIEN EVIN

PRATICIEN HOSPITALIER EN SOINS PALLIATIFS AU C.H.U. DE NANTES

YOANN BROSSARD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

JEAN-FRANÇOIS ALLARD

RÉFÉRENT MÉDICAL DE L'ASSOCIATION JUSQU'À LA VIE, ACCOMPAGNER LA MORT

NICOLE DUBRÉ-CHIRAT

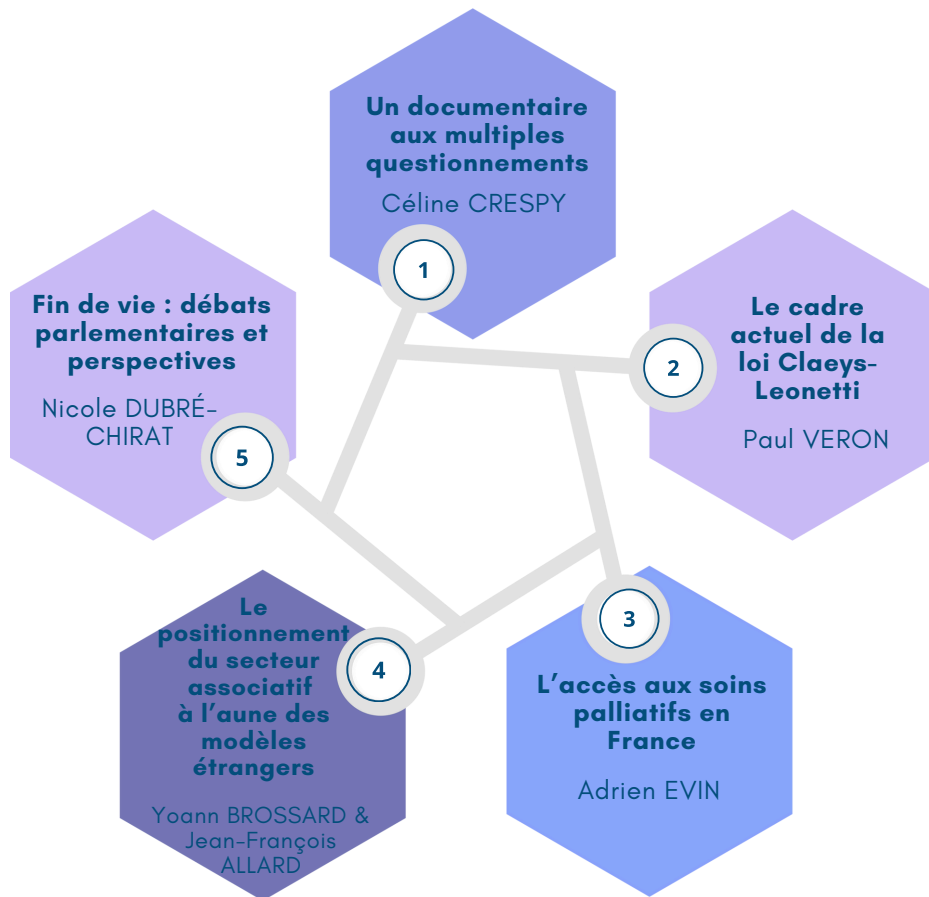
DÉPUTÉE DE LA SIXIÈME CIRCONSCRIPTION DE MAINE-ET-LOIRE

UNE SOIRÉE EN TROIS TEMPS

1. LA PROJECTION

Ils se savent condamnés et refusent de vivre leur maladie jusqu'au bout. Au nom du droit à choisir leur mort, au nom de leur liberté à disposer de leur corps, au nom de leur refus de souffrir, ils réclament l'euthanasie ou le suicide assisté. Faute de loi en France sur l'aide active à mourir, ils vont en Suisse ou en Belgique pour programmer leur mort, comme des centaines de Français chaque année. Ils s'appellent Katherine, Sylvain ou Raymonde, Sylvie ou Jean-Michel. Ils ont entre 39 et 72 ans.

2. LES INTERVENTIONS



3. À VOS QUESTIONS !
